

# La suppression du blocage géographique sur internet inquiète

MÉDIAS L'industrie du cinéma craint une remise en cause de la territorialité des droits

- La Commission veut supprimer les blocages géographiques sur internet lorsqu'on consomme une vidéo ou de la musique.
- L'industrie du cinéma craint une mise à mal de son mode de financement.

De nombreux Belges ont déjà connu cette frustration. Ils veulent revoir sur le Net un programme diffusé sur France Deux ou sur TFI, mais se voient bloquer l'accès au service de télévision de rattrapage parce qu'ils ont le malheur de se connecter depuis un ordinateur avec une adresse IP belge. Autre cas de figure : un abonné belge à Netflix qui passe ses vacances en Grèce et qui ne peut pas accéder au service de vidéos depuis sa tablette car il est dans un pays où Netflix ne commercialise pas ses services.

Le monde digital regorge de ce genre de limitations, baptisées « geo-blocking ». Le vice-président de la Commission européenne, Andrus Ansip, en a fait sa bête noire. « Nous avons ouvert les frontières de l'Europe. Les gens ne sont plus séparés par des barrières ou des murs. Mais dans le monde digital, ces frontières existent toujours. Quand les gens voyagent à travers l'Union, ils voudraient pouvoir écouter de la musique ou regarder des films qu'ils ont achetés en ligne. Ils ne le peuvent pas. Ils sont cantonnés dans le pays où ils ont acheté le service. Quand ils essayent, on leur dit qu'ils sont dans le mau-

vais pays. Je déteste le géo-blocking. C'est démodé et absurde. »

Selon lui, le blocage géographique ne se justifie que dans un seul cas de figure : lorsque du contenu viole la réglementation d'un pays, par exemple en matière de jeux de hasard en ligne.

La suppression de cet obstacle fait partie de la stratégie de la Commission visant à créer un véritable marché unique du digital et dont les premiers contours ont été dévoilés ce mercredi.

Cette volonté suscite beaucoup d'inquiétudes dans le monde du cinéma et de la production audiovisuelle qui craint que cela ne

mette en péril l'ensemble du mode de financement du secteur. Le géo-blocking se justifie par des raisons économiques : les droits d'auteur sur les œuvres audiovisuelles se négocient territoire par territoire et non au niveau européen. Toute l'économie

du secteur est basée sur ce principe. Le producteur d'une émission ou d'un film va vendre les droits sur son œuvre à un distributeur dans chaque pays et c'est l'accumulation de ces ventes qui va lui permettre de financer son film.

« La Commission part d'un constat un peu simpliste et ne tient pas compte de toute la chaîne de financement d'un film, regrette Jeanne Brunfaut, directrice générale adjointe du Centre de cinéma, l'organe de soutien et de promotion du cinéma en

Communauté française. Cet idéal du contenu accessible partout par tout le monde fait abstraction du fait que pour qu'il ait du

contenu, il faut du financement et pour qu'il y ait financement, il faut que des gens acquièrent des droits sur des fenêtres de diffusion. Si les distributeurs de films ne peuvent plus garder leurs droits exclusifs dans un pays et doivent les céder à des opérateurs paneuropéens, ils n'auront plus aucun intérêt à investir dans le film. Au final, on portera atteinte à la diversité culturelle. On n'aura plus que de grands opérateurs paneuropéens qui ne connaîtront rien aux spécificités locales ».

Même inquiétude du côté de Jérôme De Béthune, directeur opérationnel du distributeur indépendant Belga Films, qui parle « d'hérésie économique ». « Prenons le dernier film de Jaco Van Dormael. Son économie est fragile. C'est un petit budget. Si demain on lui dit que ses droits d'exploitation sont ouverts pour toute l'Europe, le préjudice est énorme car il ne pourra plus aller chercher du financement à l'étranger. S'il s'agit uniquement d'assurer la portabilité d'un droit - l'accès à un contenu que j'ai acheté - partout en Europe, je n'ai aucun problème avec cela. Si cela revient à mettre mal le principe de territorialité des droits, on va bouleverser toute l'économie du système ».

Andrus Ansip n'a pas encore dévoilé ses intentions concrètes. Il se dit à l'écoute du secteur et prétend que la suppression du geo-blocking profitera aussi aux créateurs puisqu'elle leur permettra de toucher un plus large public et donc d'avoir plus d'argent. Les propositions précises sont attendues pour la fin de l'été. ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER